



Cercle Amical des Plongeurs
Autonomes de l'Agenais

FICHE D'ADHÉSION

SAISON 2025/2026

Adresse du siège : Chemin de Galignan 47240 – LAFOX

Courriel : secretaire-club@cap2a.fr Site internet : www.cap2a.fr

Club affilié à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) sous le n° 0247 0303 N° d'afférent DDCFPP : 47 15 128986

Coller ici une
photo récente

RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL

NOM :	PRÉNOM :
NÉ(E) LE/...../.....	À
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
Téléphone domicile :	Téléphone professionnel :
Téléphone portable :	Adresse électronique :@.....

CATÉGORIE	ADULTES		CADETS (moins de 16 ans)		MONTANT À PAYER		
Entraînement (bouteilles ou PMT)	115 €	105 € (couple : deuxième plongeur)	85 €	75 €			
Entraînement nage non-plongeur	105 € (assurance piscine incluse)		85 € (assurance piscine incluse)				
Préparation brevet / qualification	à la demande						
Assurance	Catégorie Loisir 1 (inclus dans l'adhésion : 24,20 €)						
Assurance complémentaire	Catégorie Loisir 2 (28,85 € - 24,20 €) = 4,65 €						
Assurance complémentaire	Catégorie Loisir 3 (49,45 € - 24,20 €) = 25,25 €						
Licence passager	90 € (assurance loisir 1 incluse)						
TOTAL À PAYER :					€		

Nom, adresse et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :		
Je certifie avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur ainsi que des règlements en vigueur en matière de pêche sous-marine et je m'engage à les respecter. Je reconnais également avoir été informé par le club de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle et avoir pris connaissance des différents contrats proposés avec la licence.		
Fait à le signature :		
Les renseignements demandés sur cette fiche d'adhésion sont enregistrés dans une banque de données constituée en conformité avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La loi précitée prévoit qu'un droit d'accès ou de rectification est ouvert à toute personne recensée dans cette banque de données.		
DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :		DERNIER BREVET OBTENU :
<ul style="list-style-type: none">• CHÈQUE* <input type="checkbox"/>• VIREMENT* <input type="checkbox"/>• PHOTO D'IDENTITÉ (première inscription)• CERTIFICAT MÉDICAL• LISTE DES NON CONTRE-INDICATIONS• AUTORISATION PARENTALE (moins de 18 ans)		JE SUIS ALLERGIQUE À L'ASPIRINE* : OUI NON
<p>* cocher la case correspondant à ton mode de règlement</p>		<p>* rayer la mention inutile</p>



RENONCEMENT AU DROIT À L'IMAGE (sauf pour les mineurs)

Je soussigné (*nom prénom*), accepte, n'accepte pas¹, que mon image, me représentant dans le cadre des activités organisées par l'association, puisse être exploitée par le CAP2A lors d'opération de promotion (photos, vidéos, articles de journaux, site internet, etc.) et renonce ainsi à mon droit à l'image sans limite de temps sous la responsabilité du Président du club.

Les utilisateurs s'engagent à ne pas utiliser les photographies ou renseignements concernant des personnes d'une manière qui pourrait porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de ces personnes, notamment en leur conférant un caractère scandaleux, obscène, immoral, etc.

À le

Signature précédée de « ***Iu et approuvé*** »

À tout moment, je peux sur simple demande, faite par mail ou courrier, demander le retrait d'une ou plusieurs photos ou articles qui ne me conviendraient pas.

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné (*nom prénom*),
père, mère, tuteur, de (*nom prénom du mineur*) :

autorise mon fils, ma fille, à participer aux activités du CAP2A et à pratiquer la plongée sous-marine au sein du club. Je donne au club mon accord pour que les responsables du CAP2A soient autorisés à pratiquer une hospitalisation ou intervention médicale ou chirurgicale en cas d'urgence.

J'ai bien noté que les mineurs sont pris en charge durant les activités auxquelles ils sont inscrits. Aucune surveillance et prise en charge ne peuvent être assurées avant ou après les horaires de celles-ci.

Pendant les sorties plongées (week-end, séjours...), et conformément à notre règlement intérieur, les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable.

À le :

Signature (du père, de la mère) précédée de « ***Iu et approuvé*** »